

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERSÉRIE DES CROISEURS LÉGERS AIX-LES-BAINS, DU 14 AU 17 MAI 2015



Avis de Course

Championnat de France
Intersérie des Croiseurs Légers
Du 14 au 17 Mai 2015

Aix les Bains
CNV Aix les Bains



MANIFESTATION SPORTIVE
Développement Durable
— labellisée DDCSPP-CDOS73



BANQUE POPULAIRE
DES ALPES
BANQUE & ASSURANCE





1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013/2016* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions»,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement particulier de police de la navigation sur le lac du Bourget.

2. PUBLICITE

- 2.1 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte :
 - 3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux sous pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 11 avril 2012. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 La régata est ouverte aux bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la Formule OSIRIS Habitable. Chaque bateau devra porter une flamme de couleur donnée lors de l'inscription.
 - 3.1.3 La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un certificat de rating OSIRIS Habitable, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.2 Nombre d'équipiers :
 - 3.2.1 Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris.
 - 3.2.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.3 Inscriptions :

L'inscription et le paiement peuvent se faire en ligne sur le site <http://evenements.ffvoile.fr/CFICL> ou par bulletins d'inscription papiers à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous.
Le paiement par chèque est à faire à l'ordre du « CNV Aix les Bains »
Passée la date du 1er mai 2015, les frais d'inscription seront majorés tel que détaillés à l'article 4.

**CNVA
Boulevard Robert Barrier
Le Grand Port
73100 Aix-les-Bains**

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (certificat de rating OSIRIS Habitable valide)



Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Jusqu'au 1er mai 2015, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est de :

Longueur du bateau	Avant le 2/05/2015 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 2/05/2015
Bateaux de plus de 6m	180 €	240 €
Bateaux jusqu'à 6m inclus	140 €	200 €

Ces droits comprennent : L'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, la sortie d'eau, le repas de l'équipage, le pot d'accueil, le pot de départ, une dotation Tickets supplémentaires pour la soirée du Vendredi 15 mai disponibles auprès de l'organisateur au plus tard à la confirmation de l'inscription au prix de 15,00 €. Paniers repas disponibles sur place au prix unitaire de 7.00 €.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Enregistrement et confirmation d'inscription :

Les inscriptions seront enregistrées et validées dans le hangar du CNVA

Date	Heure	
Mercredi 13 mai	15h-20h	Inscriptions et confirmations, mise à l'eau, grutage
Jeudi 14 mai 2015	9h-18h	Matin/après-midi: inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage
	15h00	Signal d'avertissement course d'entraînement
	19 h 00	Pot d'accueil
Vendredi 15 mai 2015	De 8 h à 9h	Confirmation des inscriptions et jauge
	9h00	Briefing
	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
Samedi 16 mai 2015	10h	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
	20h00	Soirée des Equipages
Dimanche 17 juin 2015	9h00	Signal d'avertissement Courses à suivre
		Pas de départ après 13h00
	A partir de 16h	Remise des prix



6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le jeudi 17 mai 2015 de 9h00 à 18h et le vendredi 18 mai 2015 de 8h à 9 h sous la tente devant le hangar du CNVA.

Des contrôles sur la sécurité et sur les mesures de jauge pourront être effectués avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Internet du championnat et affichées. Une fiche de course reprenant les informations principales sera donnée à la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

9 CLASSEMENT

9.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.

10. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

10.1 La mise à l'eau peut se faire par la grue (inclus dans les frais d'inscription) du port ou bien sur les plans inclinés de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.

10.2 Le ponton d'accueil sera précisé lors de l'inscription.

10.3 Chaque bateau recevra une place attribuée par l'organisateur sur un des pontons, place qu'il devra conserver toute la durée du championnat.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Les trois premiers équipages dans les classes ou regroupement de classes concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France intersérie des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront également remis par l'organisateur.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers 2015 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.



18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contacts

Club Nautique Voile d'Aix-les-Bains

CNVA

Boulevard Robert Barrier, Le Grand Port
e-mail info@cnva.com site www.cnva.com Tel. 04.79.34.10.74

Mise à l'eau autonome

Le Grand port d'Aix-les-Bains est équipé de deux rampes de mise à l'eau mise à disposition aux coureurs du Championnat de France

Grutage

Le Grand port d'Aix-les-Bains est équipé de deux grues de mise à l'eau. Equipements manœuvrés uniquement par une personne habilitée du CNVA.

Les grutages de mise à l'eau et sortie sont inclus dans les frais d'inscription.

Stationnements

Bateaux à flot dans le Grand Port d'Aix-les-Bains.

Remorques sur l'esplanade à proximité du CNVA (200 mètres). Prévoir un antivol sur les remorques.

Voitures sur l'esplanade à proximité du CNVA (200 mètres)

Hébergement.

Réservez votre hébergement sur Aix les Bains (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings, etc...), et profitez de tarifs négociés pour les Championnats Intersérie en cliquant sur : [Réservez un hébergement.](#)

INFO

OFFICE DE TOURISME D'AIX-LES-BAINS

Tél : 04.79.88.68.05 Site : www.aixlesbains.com



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 25

FFVoile Prescription:

For all grade 5 and 4 events, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 events, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 62

FFVoile Prescription:

For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any. For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr